



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 070
Séance du 11 octobre 2019

Avenant à la convention de subvention ASUA 2019

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés
majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'avenant à la convention de subvention ASUA 2019, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 11 octobre 2019

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

**AVENANT 1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

Entre :

L'Université d'Artois sise 9 rue du temple Arras, représentée par son Président, Pasquale Mammone,
Et

L'Association Sportive de l'Université d'Artois (ASUA), association déclarée à la préfecture sous le numéro W621001923, représentée par son Président, Christian Neuville,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université d'Artois en date du 21 décembre 2018

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université d'Artois en date du 11 octobre 2019

Vu la convention initiale d'attribution de subvention, signée le 21/12/2018

Article 1 - Objet

A l'article 2 de la convention susvisée, après « Le montant de cette subvention est fixé à 25 000 € », l'alinéa suivant est inséré : « Ce montant est complété d'un montant de 13 300 €, en raison de recettes perçues au titre de la CVEC. La subvention totale au titre de l'exercice 2019 est donc de 38 300 € »

Article 2

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Arras, le 11 octobre 2019

Le Président de l'association,

Le Président de l'université,

Christian NEUVILLE

Pasquale MAMMONE